



Département des infrastructures
et des ressources humaines
(DIRH)

Secrétariat général
Centrale des autorisations
(CAMAC)

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

A l'attention des services et entités
délivrants des autorisations dans le
cadre de la procédure de permis de
construire

Réf. : LZI/acc

Lausanne, le 10 juillet 2017

Permis de construire - lettres « non mais » Changement dans le traitement des demandes de compléments/modifications

Mesdames, Messieurs,

Actuellement, lorsqu'un service souhaite demander un complément et/ou une modification d'un dossier de permis de construire, il peut :

- soit s'adresser directement à la commune ou au mandataire et garder le dossier en attente vers lui
- soit donner une réponse « non mais » sur la plateforme ACTIS et restituer le dossier à la CAMAC. Lorsque c'est possible et pertinent (en fonction de la circulation globale du dossier), la CAMAC transmet la demande de complément/modification à la commune et réceptionne les compléments/modifications en retour ou boucle le dossier si elle n'a reçu aucune réponse après un mois.

La grande majorité des intervenants opte pour la première solution afin de mieux maîtriser les échanges et les délais. Pour cette raison, ainsi que par souci de simplification et de clarification, la CAMAC a décidé d'arrêter la pratique des lettres « non mais ».

Dès à présent, toutes les demandes de compléments et/ou modifications devront être adressées directement par les intervenants à la commune avec copie à la CAMAC. Pour des raisons de transparence et de suivi des dossiers, il est important d'insérer une demande de suspension dans ACTIS et de préciser le motif de celle-ci (voir fig. 1).

La correspondance envoyée veillera à préciser que tous les compléments et modifications fournis par les mandataires devront être transmis à la commune en 3 exemplaires minimum, dont 2 pour la CAMAC. A réception des documents, la CAMAC identifiera si d'autres intervenants sont concernés par ces modifications ou compléments. Vous trouverez ci-joint une proposition de correspondance-type.

En résumé, en cas de la réponse « non mais » des intervenants, plus aucune correspondance ne sera effectuée par la CAMAC. Nous vous prions donc de ne plus tenir compte du message automatique qui apparaît dans ACTIS (fig. 2). La suppression de ce message est prévue d'ici quelques mois lors de la prochaine mise à jour de la plateforme.



Département des infrastructures
et des ressources humaines
(DIRH)

Secrétariat général
**Centrale des autorisations
(CAMAC)**

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Nous restons volontiers à disposition pour toute question. En vous souhaitant bonne réception de la présente et en vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleurs messages.

Leila Zaki
Responsable CAMAC

Annexe : copies d'écran (fig. 1 et fig.2)

Copies d'écran

Demande de suspension/prolongation de délai

délai souhaité (JJ/MM/AA)

- Absence (maladie, vacances, service militaire, etc.)
- Autorisation ou préavis fédéral demandé
- Complément de dossier demandé**
- Coordination des réponses
- Dossier "Etude d'impact sur l'environnement"
- Dossier "OPAM"
- Examen interne au service
- Expertise en cours
- Préavis d'instance extérieure demandé
- Réponse négative à examiner avec la commune
- Résultat de l'enquête publique demandé
- Retard de l'intervenant précédent

Emolument total :

avant de faire les fiches de frais ou d'ouvrir un autre menu

ssion de la réponse... Phrases types ...

Demande de suspension/prolongation de délai

Complément de dossier demandé

délai souhaité (JJ/MM/AA)

Remarques à préciser

Fig. 1 : demande de suspension et motif

Réponse Circulation Données saisies Interrog. SITI géographique Bloc-notes Annexes, OP, documents Emoluments, frais Suivi, date FAO

Questions du dossier
200. Terrassements,
superficie de plus de

Si vous souhaitez que la CAMAC envoie une lettre [non mais] à la commune pour l'informer de votre réponse, merci de nous transmettre un email (info.camac@vd.ch) avec le nom de la personne de contact dans votre service ainsi que le délai de réponse souhaité.

Demande de suspens

Réponse de ARC Non mais Emolument total :

Fig. 2 : message apparaissant lors d'une réponse « Non mais » à ne plus prendre en considération